Lands; and praying that an investigation be made, and the fact ascertained if the Lands in question be not within the limits of the Jesuits' Estates, and an order granted to allow those persons, who may apply, to settle thereon; and also to ascertain what secret influence prevented the Commissioner, John Stewart, from discharging the duties of his Office, and granting titles of concession of the said Lands to the Petitioners, and for what cause the Petitioners' application for the same to him through the Agent at Three Rivers, received no answer; the said Lands being unquestionably within the limits of the said Estates, and can be so established to the satisfaction of the House.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee on the Jesuits' Estates.

Returns of Emigrants ar-rived in 1855.

Mr. De Witt presented to the House, Returns of Emigrants from the United Kingdom, and other places, at the Ports of Quebec and Montreal, for the year 1835, as required by the Act 6th Geo. IV. Cap. 8.

For the said Returns, see Appendix (I. I.) at the end

of this Volume.

Bill to regulate the Notarial pro-

An engrossed Bill to regulate the Notarial Profession, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Girouard do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to repeal an Act relating to Rafts and Scows passing Chateauguay, read the third time, and recommitted.

An engrossed Bill to repeal an Act therein mentioned, concerning the Inspector and Measurers of Rafts and Scows, and the Pilots thereof, between Chateauguay and Montreal, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the said Bill be re-committed to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Archambeault, Mr. Cardinal, Mr. Bedard, Mr. Moore and Mr. Leslie do compose the said

Ordered, That the Petition of divers Inhabitants of the Counties of Laprairie and Beauharnois, District of Montreal, and the Petition of the Inspector and Measurers of Scows and Rafts at the Port of Chateauguay, presented to the House, this day, be referred to the said Committee.

Resolution on Petition of In-labitants of the Chemin des Caps for relief, reported.

Mr. De Bleury, from the Committee of the whole House on the First Report of the Standing Committee of Grievances, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee, which Resolution was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Resolved, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to grant to His Majesty's Government, a sum, not exceeding Twenty one pounds, currency, to be equally distributed among the following persons: François Asselin, Narcisse Boutet, Joseph Duclos, Junior, Pierre Drouin, Joseph Duclos, Joseph Queret, and Pierre Duclos, all of them residing on the Chemin des Caps, as a relief to each of them, according to the provisions of the Act of the 4th Will. IV. Cap 3.

Mr. Bedard moved, seconded by Mr. Caron, That the House doth concur with the Committee in the said

Resolution.

The House divided on the Question:

Yeas, 30. Nays, 22.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

fait une enquête pour s'assurer si les terres en question ne sont pas dans les limites des Biens des Jésuites, et pour permettre à ceux qui les demanderont de s'y établir; et aussi, pour s'assurer, qu'elle influence secrète a empêché le Commissaire John Stewart de remplir les devoirs de sa charge, et d'accorder des titres de concession pour les dites terres aux Pétitionnaires, et aussi pour quelle cause la demande qu'en ont faite les Pétitionnaires par l'entremise de son Agent aux Trois-Rivières n'a point eu de réponse, les dites terres étant indubitablement en dedans des limites des dits Biens; ce qui peut être établi à la satisfaction de la Chambre.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Permanent sur les Biens des Jésuites.

M. De Witt a présenté à la Chambre des Retours des Retours des Emigrés du Royaume-Uni, et autres lieux, aux Ports Emigrés arrivés de Guébec et de Montréal, pour l'année 1835, tele que de Québec et de Montréal, pour l'année 1835, tels que requis par l'Acte 6e Geo. IV. Chap. 8.

Pour les dits Retours, voir Appendice (I. I.) à la fin Appendice

de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour l'organisation du Notariat, a été Bill pour l'organisation du Notariat, passé.

Bill pour l'organisation du Notariat, passé. lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Girouard porte le dit Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour abroger un Acte y mentionné, Bill pour abroconcernant l'Inspecteur et les Mesureurs des Bacs et latifaux Bece et Cages et les Pilotes d'iceux entre Chateauguay et Mont-Cages passant à Chateauguay, lu la troisième fois.

Cages passant à Chateauguay, lu la troisième troisième fois.

Résolu, Que le dit Bill soit de nouveau référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Archambeault, M. Cardinal, M. Bedard, M. Moore et M. Leslie composent le dit

Ordonné, Que la Pétition de divers Habitans des Comtés de Laprairie et de Beauharnois, District de Montréal, et la Pétition de l'Inspecteur et des Mesureurs des Bacs et Cages au Port de Chateauguay, présentées à cette Chambre, ce jour, soient référées au dit Comité.

M. De Bleury, du Comité de toute la Chambre sur Résolution sur le Premier Rapport du Comité Permanent des Griefs, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution Chemin des Caps, pour un le le le le Résolution a été lue de nous le cours renews r du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nou- secours, rapveau à la Table du Greffier, comme suit :

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédient d'accorder au Gouvernement de Sa Majesté, une somme n'excédant pas Vingt-et-une livres courant, pour être également répartie entre les nommés François Asselin, Narcisse Boutet, Joseph Duclos, fils, Pierre Drouin, Joseph Duclos, Joseph Queret et Pierre Duclos, tous Habitans du Chemin des Caps, pour tenir lieu à chacun d'eux des secours qu'ils avaient lieu d'attendre des dispositions de l'Acte de la 4e Guill. IV. Chap. 3.

M. Bedard a proposé, secondé par M. Caron, Que la Chambre concourt avec le Comité dans la dite Resolution.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 30. Contre, 22.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Mr.

M.